

Objet : Pour la création d'un lieu de concertation dans le cadre de la régionalisation de l'Economie sociale

SAW-B et VOSEC, fédérations représentatives du secteur de l'économie sociale, suivent de près les discussions relatives à la régionalisation de l'Economie sociale. Elles s'inscrivent dans la continuité des décisions prises depuis fin 2007. Dans ce cadre, nous proposons aux négociateurs de la nouvelle réforme institutionnelle la création d'un lieu de concertation, une interface entre les Régions et le fédéral, centrée sur l'économie sociale. Elle serait mise en œuvre par le biais d'un accord de coopération liant le pouvoir fédéral et les régions. Dans le même temps, et pour intégrer toutes les parties prenantes, nous appelons à la mise sur pied d'un Conseil Interfédéral de l'Economie sociale, dont l'une des missions serait d'assurer le suivi et la gestion de cette concertation et de cet accord pour l'économie sociale.

Proposition concrète :

- Création d'une interface de concertation, régions –Fédéral pour l'Economie Sociale, pilotée par le secrétaire d'Etat en charge de l'intégration sociale et de l'Economie sociale et hébergée par le « S.P.P. de l'Intégration sociale, la Lutte contre la Pauvreté et l'Economie sociale », par le biais d'un accord de coopération entre les gouvernements régionaux et le gouvernement fédéral, sur base du modèle existant de l'Agence pour le Commerce Extérieur. Ses objectifs :
 - o Assurer la bonne coordination des politiques européennes, fédérales et régionales impactant les entreprises d'économie sociale.
 - o Veiller au suivi des matières transversales gérées par le Fédéral et impactant l'économie sociale : statuts des sociétés, fiscalité...
 - o Héberger un Conseil Fédéral de l'Economie Sociale, tel que prévu par l'accord de coopération constitué des parties prenantes un organe de concertation structurelle où le secteur, les autorités concernées et les autres parties prenantes(organisations représentatives des employeurs et des travailleurs) pourront se concerter de manière formelle... Le Conseil aura un regard sur les activités de l'interface de concertation, sera concerté pour tout débat européen impliquant les autorités fédérales belges qui concernerait ou influencerait le secteur de l'Economie sociale. Le Conseil sera également un lieu d'échange et d'information entre les différentes parties sur tout thème lié à l'économie sociale belge.

Motivations :

1. La mise en place du Conseil fédéral de l'Economie sociale permettra aux pouvoirs publics de disposer d'un lieu de concertation organisé avec le secteur au niveau interfédéral, et au secteur de disposer d'un lieu de suivi et de discussions des problématiques le concernant au niveau belge et européen avec les pouvoirs publics. Le groupe de concertation informelle relatif à l'économie sociale du SPP intégration sociale et le projet de loi relatif au conseil fédéral laissé en suspens avec les discussions relatives à la régionalisation attestent de la nécessité croissante d'un tel dialogue au niveau interfédéral. Ce besoin sera plus que renforcé dans le cadre d'une Belgique renouvelée.
2. Les enjeux européens ont, entre autres, légitimé l'existence de la concertation entre le SPP Intégration Sociale et des fédérations représentatives de l'économie sociale. La structure existante de dialogue fédéral doit suivre le renforcement du rôle des régions dans le contexte de croissance des législations prenant leurs sources au niveau européen. A l'avenir, une nouvelle interface de concertation Régions- Fédéral doit continuer à bénéficier de l'autorité et de la responsabilité d'un secrétaire d'Etat spécifiquement chargé de l'Economie Sociale. Dans ce cadre, le SPP Intégration sociale, de par ses expériences et expertises, semble devoir assurer la prise en charge logistique et politique de la structure que nous vous proposons de créer.
3. En matière de commerce extérieur, la compétence régionale exclusive a néanmoins imposé une coordination belge, vu le contexte international. Le bon fonctionnement de l'agence pour le commerce extérieur doit inspirer les discussions en cours. L'économie sociale, actuellement prise en charge par le SPP intégration sociale qui a développé des compétences internes dédiées à l'économie sociale, mériterait, en cas de régionalisation complète du secteur, une structure interfédérale capable de faire le lien entre le SPP Intégration sociale dont nous espérons qu'il poursuivra son investissement pour l'économie sociale, l'Europe, et les régions compétentes.
4. L'Europe contraint la Belgique à intégrer de nombreuses législations et mesures aux conséquences importantes sur l'économie sociale. A cet égard de nombreux dossiers sont en discussion ou en révision et nécessitent toute l'attention d'une structure interfédérale en collaboration avec les acteurs de l'économie sociale : les marchés publics, les aides d'Etats, les SIG et SSIG, les labels, l'entrepreneuriat social, le suivi de la transposition de la directive « services », le statut européen des coopératives, des fondations, les budgets du Fond Social Européen à partir de 2014, suivi de la « coordination ouverte des politiques de protection sociale et d'inclusion sociale » dans ses impacts pour l'économie sociale, la finance socialement responsable, etc. De l'Europe, aux régions, la Belgique devra encore assurer la continuité des débats, assurer la représentation belge au sein de l'Union et, inversement, assurer que les entités fédérées intègrent les débats et législations européennes. La transposition de la directive « Services » a montré combien la coordination et la cohérence des politiques régionales étaient vitales pour le maintien des politiques régionales et la

prévention de leurs autonomies politiques. Les politiques de l'emploi (comme les titres-services et le suivi des mesures d'aides à l'emploi), les politiques d'activation, le droit du travail, les conditions de travail, la politique d'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté sont autant de domaines qui indiquent la pertinence à maintenir au minimum à un niveau interfédéral un lieu de rencontre afin d'assurer la cohérence des politiques et les échanges de bonnes pratiques, en concertation avec les acteurs de l'économie sociale, dans un cadre belge fédéral renouvelé qui reste largement contraint par le cadre européen.

5. Au vu des débats en cours, le niveau fédéral gardera une série de compétences qui continueront à impacter fortement les politiques régionales relatives à l'économie sociale. Les statuts juridiques des entreprises et certaines mesures fiscales spécifiquement orientées vers les acteurs de l'économie sociale suffisent à légitimer l'existence d'une interface Régions- Fédéral, structure chargée d'assurer la coordination des politiques.